



MAIRIE DE  
**GUESNAIN**  
(NORD)

**ARRETE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RUE DE BEAUMONT.**

Arrêté de Police N°08/2020 du 17 janvier 2020 (ST)

Le Maire de la Commune de GUESNAIN  
Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu la demande écrite formulée par la société SADE d'occuper le domaine Public **rue de Beaumont devant les habitations N°22, 24, 26, et 28** pour effectuer des travaux de rénovations de 04 logements.  
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer la sécurité des usagers

**ARRETE**

- ARTICLE 1** La société SADE est autorisée à occuper le domaine Public sur le trottoir de manière provisoire **devant les habitations N°22, 24, 26, et 28 de la rue de Beaumont** à GUESNAIN à compter **du lundi 20 janvier 2020 et pour une durée de 10 semaines.**
- ARTICLE 2** Pendant toute la durée des travaux, le stationnement sera interdit sur l'emprise du chantier.
- ARTICLE 3** Afin d'assurer la sécurité des usagers, une déviation pour les piétons sera mise en place sur le trottoir d'en face.
- ARTICLE 4** La société SADE veillera à laisser les lieux en parfait état de propreté après son départ.
- ARTICLE 5** Toutes dégradations éventuelles causées à la voirie seront portées à la charge du permissionnaire.
- ARTICLE 6** La société SADE domiciliée Parc De La Garance, 300 rue du 1er Mai Prolongée, 62430 Sallaumines  
Madame le Commissaire Divisionnaire, chef de District de DOUAI  
Monsieur le Commissaire de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté

Fait à GUESNAIN, le 17 janvier 2020

Le Maire,  
Maryline Lucas

